



COMMANDEMENT DE LA FORMATION DE L'ARMÉE DE TERRE : *bureau concours*.

**CIRCULAIRE N° 1020/DEF/CoFAT/DF/BC/EMS relative à l'organisation et au déroulement des épreuves du concours du diplôme technique en 2008.**

*Du 4 juin 2007*

NOR D E F T 0 7 5 1 3 0 1 C

*Références :*

Arrêté du 18 mars 1980 ( BOC, p. 912 ; BOEM 651, 662\*, 770, 775, 780\* et 810) modifié ;  
 Instruction n° 564/DEF/EMA/BPRH/PG du 17 juillet 2006 (BOC 2007,n° 1, texte n° 20 ;  
 BOEM 770) ;  
 Circulaire n° 7392/DEF/CoFAT/DF/BCF/EMS du 25 juillet 2006 (BOC/PT 2007, n° 8 , texte  
 n° 4).

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Trois annexes.

*Référence de publication :* BOC N°25 du 23 octobre 2007, texte 15.

La présente circulaire précise les modalités d'organisation et de déroulement des épreuves des concours d'admission au diplôme technique (DT) en 2008, la composition du secrétariat des concours, ainsi que celle des jurys.

**1. CALENDRIER DES ÉPREUVES.**

Ces épreuves se dérouleront aux dates suivantes :

Épreuves d'admissibilité :

DATES	HORAIRES	LRI*	SI*	SHS/E2PMS*	AGL*	SINF*
Mardi 8 janvier 2008	Matin	Épreuve commune à toute les options				
	08h30 à 11h30	Analyse synthèse				
	Après-midi	Langue 1	Mathématiques	Culture générale	Mathématiques	Mathématiques
	14h00 à 17h00					
Mercredi 9 janvier 2008	Matin	Langue 2	Sciences physiques	Histoire	Comptabilité	Mathématiques appliquées aux systèmes d'information
	08h30 à 11h30					
	Après-midi	Relations internationales	Introduction aux systèmes d'information	Problèmes fondamentaux de droit public	Économie	Informatique
	14h00 à 17h00					

(\*) Voir développement annexe I.

Ce calendrier est fourni sous réserve qu'il n'y ait pas de candidats en double filière. Dans le cas contraire, ce calendrier ferait l'objet d'un modificatif.

Épreuves d'admission : du mardi 12 au mercredi 14 février 2008.

Les épreuves d'admissibilité et d'admission se dérouleront en région parisienne.

La diffusion des résultats, par message et sur le site intraterre du commandement de la formation de l'armée de terre (CoFAT) (rubrique « Documentation / Concours ») est prévue :

- pour l'admissibilité : dans la semaine du 28 janvier au 1<sup>er</sup> février 2008 ;
- pour l'admission : dans la semaine du 18 au 22 février 2008.

## 2. DOSSIER DE CANDIDATURE.

La liste unique des candidats autorisés à concourir sera diffusée par la direction du personnel militaire de l'armée de terre (DPMAT) et transmise au bureau concours pour le 1<sup>er</sup> juin 2007.

Après diffusion de cette liste, les désistements éventuels de candidats seront adressés par message à la DPMAT/bureau coordination carrière et mobilité (BCM), avec copie au CoFAT/bureau concours et à la région terre (RT) d'appartenance. Les candidats mutés ou détachés dans une autre RT, postérieurement à la parution de ces listes, devront en informer le bureau concours du CoFAT et les RT concernées.

*Le général de corps d'armée,  
commandant de la formation de l'armée de terre,*

Pierre GARRIGOU GRANDCHAMP.

ANNEXE I.  
**ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ.**

1. NATURE DES ÉPREUVES.

Les épreuves d'admissibilité sont des épreuves écrites. Chaque épreuve est notée de 0 à 20. Est éliminatoire toute note inférieure ou égale à 6 sur 20 à l'une des épreuves.

Elles consistent en une épreuve d'analyse synthèse, destinée à vérifier l'aptitude du candidat à faire l'analyse et la synthèse d'un ensemble de documents de sources diverses. Cette épreuve consiste en la rédaction, à partir d'un dossier traitant d'un problème contemporain à caractère général, d'une note de synthèse comprenant 600 mots (+/- 15 p.100). Cette épreuve ne comporte pas de programme particulier sinon la connaissance des grands problèmes d'actualité.

(durée : 3 heures, coefficient : 2).

**1.1. Filière « Sciences de l'homme et de la société ».\***

- une épreuve de culture générale :  
(durée - 3 heures, coefficient : 4)

- une épreuve d'histoire :  
(durée - 3 heures, coefficient : 4)

- une épreuve de problèmes fondamentaux de droit public :  
(durée - 3 heures, coefficient : 4)

Pour l'option SHS/éducation et entraînement physiques, militaires et sportifs (E2PMS), les candidats devront satisfaire, avant les épreuves écrites, à des épreuves sportives seuil définies dans la circulaire annuelle citée en référence. Elles n'entrent pas dans les coefficients du concours. L'échec à ces épreuves sportives seuil est éliminatoire de l'option SHS / E2PMS mais pas de la filière SHS.

**1.2. Filière « Sciences de l'ingénieur ».\***

- une épreuve de mathématiques :  
(durée - 3 heures, coefficient : 4)

- une épreuve de sciences physiques :  
(durée - 3 heures, coefficient : 4)

- une épreuve d'introduction aux systèmes d'information :  
(durée - 3 heures, coefficient : 4)

**1.3. Filière « Langues et relations internationales ».\***

- épreuve de relations internationales :  
(durée - 3 heures, coefficient : 4)

- épreuve de langue vivante 1 :  
Un thème, une version et des questions de civilisation  
(durée - 3 heures, coefficient : 4)

- épreuve de langue vivante 2 :  
Un thème, une version et des questions de civilisation  
(durée - 3 heures, coefficient : 4)

**1.4. Filière « Administration-gestion-logistique ».\***

- épreuve de mathématiques :  
(durée - 3 heures, coefficient : 4)

- épreuve de comptabilité :  
(durée - 3 heures, coefficient : 4)

- épreuve d'économie :  
(durée - 3 heures, coefficient : 4)

**1.5. Filière « Systèmes d'informations ».\***

- épreuve de mathématiques :  
(durée - 3 heures, coefficient : 4)

- épreuve de mathématiques appliquées aux systèmes d'information :  
(durée - 3 heures, coefficient : 4)

- épreuve d'informatique :  
(durée - 3 heures, coefficient : 4)

**2. ORGANISATION DES ÉPREUVES.**

Les épreuves écrites se dérouleront dans les salles de la Maison des examens, 7, rue Ernest Renan à Arcueil (94114). Le bureau concours du CoFAT est chargé de l'organisation des épreuves.

**2.1. Convocation des candidats.**

Chaque RT est chargée de la convocation de ses candidats. La note d'organisation des épreuves d'admissibilité (à paraître mi-septembre 2007 sous timbre CoFAT / BC) devra être adressée aux candidats par leur RT d'appartenance, accompagnée d'un bordereau d'envoi (BE) faisant office de « titre de convocation ».

Les candidats seront mis en route de manière à se présenter à la Maison des examens d'Arcueil le mardi 8 janvier 2008 pour 08h30.

**2.2. Désignation et convocation de la commission de surveillance.**

La désignation des membres de la commission de surveillance des épreuves d'admissibilité est à la charge des régions terre. Les besoins en personnel sont définis dans le tableau ci-dessous :

Poste	Grade	Fonction	Désignation à charge
			RTIDF
Président	Officier supérieur  (Colonel)	Titulaire	1
		<i>Suppléant</i>	1
Chef de salle	Officier supérieur  (Lieutenant-colonel)	Titulaire	2
		<i>Suppléant</i>	1
Officier adjoint au chef de salle	Officier supérieur  (Commandant, éventuellement capitaine)	Titulaire	2
		<i>Suppléant</i>	1
Surveillant	Sous-officier supérieur	Titulaire	2
		<i>Suppléant</i>	1

Le président et les chefs de salle de la commission de surveillance seront convoqués par le bureau concours pour recevoir leurs consignes avant les épreuves écrites. L'ensemble de la commission de surveillance sera présent sur le lieu de l'examen une demi-journée avant le début de la première épreuve.

*2.2.1. Désignation.*

pour le 1<sup>er</sup> novembre 2007, la région terre Ile-de-France (RTIDF) adressera la liste du personnel désigné (titulaire et suppléant) par message à COFAT CONCOURS VINCENNES (interesse section EMS). La nomination de la commission de surveillance sera effectuée par le bureau concours par message adressé aux membres désignés.

*2.2.2. Convocation.*

les membres de la commission (président titulaire, officiers et sous-officiers titulaires) se présenteront à la Maison des examens d'Arcueil (94) le lundi 7 janvier 2008 à 14h30 (présentation de la mission, prise de consignes, préparation des salles). Leur mission s'achèvera le mercredi 9 janvier 2008, à l'issue de la réintégration des copies.

*2.2.3. Modalités de la mission.*

elles seront précisées dans la note d'organisation des épreuves d'admissibilité. Cette note devra être adressée, par la RTIDF, aux membres désignés (titulaires et suppléants).

**2.3. Secrétariat du jury des concours.**

La désignation du personnel d'active (suppléants) est à la charge de la région terre Nord-Est (RT NE). Les noms sont à fournir pour le 1<sup>er</sup> novembre 2007, par message adressé à COFAT CONCOURS VINCENNES.

La désignation du personnel de réserve (titulaires) est à la charge du CoFAT.

**Attention :** il est impératif que les secrétaires maîtrisent les logiciels « Word » et surtout « Excel ».

Période de présence du secrétariat	Lieu	Nombre			Fonction-profil
		TITULAIRES		SUPPLÉANTS D'ACTIVE	
		ACTIVE	RÉSERVE		
Du 3 au 4 janvier 2008	Toutes les périodes se déroulent au bureau concours du CoFAT (Fort-neuf de Vincennes)		1	1	Chef du secrétariat : officier subalterne
Du 7 au 11 janvier 2008					
Du 24 au 25 janvier 2008					
Du 28 au 31 janvier 2008					
Du 1er au 6 février 2008					
Du 11 au 22 février 2008					
Du 16 au 20 juin 2008					
Du 3 au 4 janvier 2008	ou dans les centres d'examen.		2	2	Secrétaires : sous-officiers supérieurs.
Du 7 au 11 janvier 2008					
Du 24 au 25 janvier 2008					

\_\_\_\_\_ Bulletin officiel des armées \_\_\_\_\_

Du 28 au 31 janvier 2008					
Du 1er au 6 février 2008					
Du 11 au 22 février 2008					
Du 16 au 20 juin 2008					

---

(\*) Pour connaître le programme se rapportant aux épreuves de chaque filière, se référer à la circulaire citée en référence.

ANNEXE II.  
**ÉPREUVES D'ADMISSION.**

1. ÉPREUVES ORALES.

Chaque interrogation d'une durée de trente minutes est précédée d'un temps de préparation d'une durée identique (coefficient 3).

2. TYPE D'ÉPREUVES PAR FILIÈRE.

1. **Filière de l'ingénieur.**

Les candidats sont interrogés en mathématiques et en sciences physiques.

2.2. **Filière sciences de l'homme et de la société.**

Ces épreuves consistent en deux interrogations : une de « questions sociales » et une de « questions internationales ».

2.3. **Filière langues et relations internationales.**

Les candidats sont interrogés dans chacune de leurs langues, après une préparation à partir d'un texte écrit.

2.4. **Filière administration gestion logistique.**

Les candidats sont interrogés en comptabilité et en mathématiques.

2. **Filière systèmes d'informations.**

Les candidats sont interrogés en mathématiques et en informatique.

3. NOTES ÉLIMINATOIRES.

Les candidats qui ont obtenu une note inférieure à 6 sur 20 dans l'une quelconque des épreuves sont éliminés.

4. ORGANISATION DE L'ÉPREUVE.

Cette épreuve se déroulera dans un centre d'examen de la région parisienne du 12 au 14 février 2008<sup>(1)</sup>.

5. COMMISSION D'ADMISSION.

La commission d'admission, présidée par le président du jury, se tiendra au bureau concours entre le 18 et le 22 février 2008<sup>(2)</sup>.

---

(1) Ces dates peuvent subir des modifications si plusieurs candidats en double option.

(2) Ces dates peuvent subir des modifications si la date de signature de l'admission change par rapport au planning du chef d'état-major de l'armée de terre (CEMAT).



ANNEXE III.  
**JURY DES CONCOURS.**

1. COMPOSITION.

**1.1. Le jury du concours comprend :**

- un officier général de l'armée de terre, président du jury du concours ;
- un officier général de l'armée de terre, suppléant ;
- un officier supérieur de l'armée de terre du grade de colonel, vice-président ;
- un officier supérieur de l'armée de terre du grade de colonel, suppléant.

**1.1.1. Épreuves écrites :**

Des officiers supérieurs de l'armée de terre et des personnalités du monde civil correcteurs pour chacune des épreuves écrites, et leurs suppléants.

**1.1.2. Épreuves orales :**

Le jury d'admission est subdivisé en sous-commissions correspondant au nombre d'épreuves par filière.

Chaque sous-commission chargée de l'épreuve orale des candidats est composée de deux examinateurs civils ou militaires.

Le jury dispose d'un secrétariat désigné par le CoFAT/bureau concours.

**1.2. Modalités de candidature.**

Les officiers désirant faire acte de candidature comme membre du jury adresseront avant le 15 mai 2007 leur demande par message à COFAT CONCOURS VINCENNES et à GUERRE DIPERMIL PARIS (intéresse BCM / concours).

Le message de candidature devra comporter les renseignements suivants : grade ou titre (clair et abrégé), nom et prénom ; n° matricule ; sexe ; arme et domaine de gestion ; unité d'appartenance (adresse, adresse téléphonique, n° France Télécom et PNIA, adresse intraterre) ; diplôme(s) détenu(s).

Le général, président du concours, et son suppléant sont désignés par le général commandant de la formation de l'armée de terre.

Après réception des messages de candidatures, le CoFAT / bureau concours propose la liste du jury à la décision du chef d'état-major de l'armée de terre (CEMAT) pour nomination. Cette liste est établie en coordination avec la DPMAT pour les membres militaires de l'armée de terre.

**1.3. Calendrier des travaux pour les correcteurs.**

- 14 juin 2008 : date limite de retour des propositions de sujets des épreuves d'admissibilité.
- le vendredi 11 janvier 2008 (09h30) : réunion préparatoire à la correction des épreuves (au bureau concours), puis perception des copies.
- du 11 janvier au 27 janvier 2008 : correction des épreuves ;

- 28 janvier 2008 : retour des copies corrigées (au bureau concours) ;
- 30 janvier 2008 : commission d'admissibilité (au bureau concours).

## 2. JURY DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ.

### 2.1. Présidence du jury.

FONCTION	NOMBRE	GRADE ET DIPLÔME REQUIS
Président	1 titulaire	Officier général de brigade  (désigné par le CoFAT et nommé par le CEMAT).
	1 suppléant	Officier général de brigade  (désigné par le CoFAT et nommé par le CEMAT).
Vice-président	1 titulaire	Colonel diplômé de l'EMS2
	1 suppléant	Colonel diplômé de l'EMS 2

### 2.2. Correcteurs des épreuves d'admissibilité.

ÉPREUVE	NOMBRE DE CORRECTEURS	GRADE ET DIPLÔME REQUIS
Analyse-Synthèse	4 titulaires	Officiers supérieurs diplômés de l'EMS1 (ou EMS2) ou professeurs agrégés
	1 suppléant	Idem
Mathématiques (SI)	2 titulaires	Idem
	1 suppléant	Idem
Sciences physiques (SI)	2 titulaires	Idem
	1 suppléant	Idem
Introduction aux systèmes d'information (SI)	2 titulaires	Idem
	1 suppléant	Idem
Culture générale (SHS/E2PMS)	2 titulaires	Idem
	1 suppléant	Idem
Histoire (SHS/E2PMS)	2 titulaires	Idem
	1 suppléant	Idem
Problèmes fondamentaux de droit public (SHS/E2PMS)	2 titulaires	Idem
	1 suppléant	Idem
Langue vivante 1 (LRI)	2 titulaires	Idem
	1 suppléant	Idem
Langue vivante 2 (LRI)	2 titulaires	Idem
	1 suppléant	Idem
Relations internationales (LRI)	2 titulaires	Idem
	1 suppléant	Idem
Mathématiques (AGL)	2 titulaires	Idem

	1 suppléant	Idem
Économie (AGL)	2 titulaires	Idem
	1 suppléant	Idem
Comptabilité (AGL)	2 titulaires	Idem
	1 suppléant	Idem
Mathématiques (SINF)	2 titulaires	Idem
	1 suppléant	Idem
Mathématiques appliquées aux systèmes d'information (SINF)	2 titulaires	Idem
	1 suppléant	Idem
Informatique (SINF)	2 titulaires	Idem
	1 suppléant	Idem

### 3. JURY DE L'ÉPREUVE D'ADMISSION.

#### 3.1. **Examinateurs de l'épreuve orale d'admission.**

Identique à celui des épreuves d'admissibilité.